

CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉNERGIE
ET ENVIRONNEMENT

UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES CHANGE- MENTS CLIMATIQUES ?

Perspectives régionales

Clémence Billard Schachter, Francesca Mingrone
Janvier 2021



Ce rapport s'appuie sur l'appel lancé par le Forum de la vulnérabilité climatique et les États insulaires du Pacifique afin de créer un mandat de Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques.



Il présente les principales recommandations des experts de la société civile et des peuples autochtones sur la création de ce mandat, recueillies lors de consultations régionales à travers le monde.



Il est suggéré qu'un soutien efficace de la part des états membres sera essentiel afin qu'un Rapporteur spécial de l'ONU puisse assumer son rôle important, qui consistera à garantir un respect et une protection plus efficaces des droits en termes d'action climatique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉNERGIE
ET ENVIRONNEMENT

UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES CHANGE- MENTS CLIMATIQUES ?

Perspectives régionales



Franciscans International
A voice at the United Nations

Autres partenaires : Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA), Natural Justice, Pacific Island Students Fighting Climate Change (PISFCC), Pan African Climate Justice Alliance (PACJA), Vanuatu Climate Action Network (V-CAN)

Contenu

1	INTRODUCTION	2
2	TRAVAILLER À LA CRÉATION D'UN NOUVEAU RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2
3	CONSULTATIONS RÉGIONALES SUR LA CRÉATION D'UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	3
4	SYNTHÈSE DES SIX CONSULTATIONS RÉGIONALES	4
4.1	Raison d'être	4
4.2	Priorités	5
4.3	Attentes	6
5	ENSEIGNEMENTS DE CHAQUE RÉGION	7
6	ENSEIGNEMENTS	7
7	CONCLUSION	9

1 INTRODUCTION

Les changements climatiques constituent une menace existentielle pour notre planète et les peuples qui l'habitent. Ses effets néfastes compromettent la pleine jouissance et la réalisation de tous les droits de l'homme, touchant de manière disproportionnée ceux qui sont déjà en situation de vulnérabilité. Les États, en tant que garants des droits de l'homme, ont l'obligation de protéger les personnes contre les effets néfastes des changements climatiques. Pourtant, malgré le fait que la crise climatique s'aggrave et nécessite une attention urgente, aucun mécanisme dédié au Conseil des droits de l'homme (CDH) – l'organe intergouvernemental des Nations Unies chargé de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le monde – n'aborde les changements climatiques de manière globale.¹

Depuis 2008, les changements climatiques sont traités par le Conseil des droits de l'homme sur une base ad hoc par le biais de résolutions, de discussions annuelles, d'études analytiques et du travail de ses mécanismes, y compris l'Examen périodique universel. Les Rapporteurs spéciaux de l'ONU existants ont également contribué à examiner la manière dont les obligations en matière de droits de l'homme doivent déterminer les réponses aux changements climatiques par le biais de leurs mandats thématiques respectifs. Toutefois, le rythme accéléré avec lequel l'impact des changements climatiques s'est fait sentir ces dernières années, a mis en évidence la nécessité d'un mécanisme spécifique pour garantir une attention soutenue et coordonnée sur cette question au sein du Conseil.² Bien qu'aucun mécanisme ne suffise à lui seul pour réparer les préjudices causés aux droits de l'homme par la crise climatique, les partisans de la nomination d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques, estiment que ce poste garantirait une plus grande cohérence dans la manière dont le Conseil et les autres institutions en charge des droits de l'homme abordent les droits humains et les changements climatiques.

La nomination d'un Rapporteur spécial de l'ONU, spécifiquement chargé des droits de l'homme et des changements climatiques, est une demande formulée de longue date par diverses organisations de la société civile (OSC). Elle a été formulée pour la première fois par une alliance d'OSC lors du Forum social de 2010, à la suite de quoi ce dernier a recommandé au CDH de créer un poste de Rapporteur spécial

de l'ONU chargé d'examiner l'impact des changements climatiques sur les droits de l'homme, et d'étudier les responsabilités des acteurs étatiques et non étatiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.³ La proposition d'établir un mandat spécifique pour un Rapporteur spécial de l'ONU a récemment gagné en soutien auprès d'un nombre croissant d'États. Lors de la conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 2019, la présidente des Îles Marshall de l'époque, S.E. Hilda Heine, a appelé à la création d'un poste de Rapporteur spécial de l'ONU sur les changements climatiques au nom du Forum de la vulnérabilité climatique (CVF).⁴ Cet appel a été réitéré par le Bangladesh en 2020 en sa qualité de président du CVF,⁵ par les Îles Marshall et d'autres pays en développement en juillet 2020,⁶ par les États du Pacifique de la Micronésie en octobre 2020,⁷ et par les ministres des affaires étrangères du Forum des îles du Pacifique (FIP) en octobre 2020.⁸ Ces déclarations politiques témoignent de l'urgence de la crise climatique et de la nécessité pour la communauté internationale de relever le défi existentiel posé par les changements climatiques. La forte volonté politique qui sous-tend ces appels a été démontrée par l'engagement du CVF, qui a alloué 50 000 dollars à la création du nouveau mandat,⁹ et par la demande des ministres des affaires étrangères du FIP aux dirigeants et au secrétariat du FIP de poursuivre les efforts en vue de créer un mandat de Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques en 2021.

2 TRAVAILLER À LA CRÉATION D'UN NOUVEAU RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Suite à l'appel des États pour la création d'un Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques, le bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) Genève a soutenu, au cours du second semestre 2020, une série d'activités en étroite collaboration avec le Center for International Environmental Law (CIEL) et Franciscans International (FI). Ces activités visaient à évaluer comment un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU, mandaté pour

¹ Le Conseil des droits de l'homme est l'organe des Nations Unies chargé de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme dans le monde. Il se réunit à Genève au moins trois fois par an pour discuter de questions thématiques relatives aux droits de l'homme et de situations dans des pays qui requièrent son attention. Lorsqu'une question spécifique relative aux droits de l'homme requiert son d'attention et des recours accrus, le Conseil peut engager divers mécanismes appelés procédures spéciales (dans la plupart des cas, la nomination d'un Rapporteur spécial de l'ONU) pour élaborer un rapport et conseiller le Conseil dans une perspective thématique ou spécifique à un pays.

² Cf. https://www.fes-geneva.org/fileadmin/user_upload/documents/2020/2020_09_28_UNSR_Climate_Rights.pdf (Dernière consultation 23.10.2020).

³ Cf. <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/2010SFClimatichangeaHR.aspx> (Dernière consultation 23.10.2020), et <https://www.oikoumene.org/resources/documents/ngo-declaration-on-climate-change-human-rights> (Dernière consultation 23.10.2020).

⁴ Cf. <https://thecvf.org/our-voice/statements/president-heine-statement-to-the-cvf-partners-leaders-event-at-unfccc-cop25/> (Dernière consultation 23.10.2020).

⁵ Cf. <https://thecvf.org/wp-content/uploads/2020/06/CVF-Presidency-Announcement-from-Bangladesh-Final.pdf> (Dernière consultation 23.10.2020).

⁶ Cf. <https://www.docdroid.net/Q1a31FF/hrc44-jst-on-climate-short-check-against-delivery-pdf> (Dernière consultation 23.10.2020).

⁷ Cf. <https://drive.google.com/file/d/1SuuqxPljzXByz8q4Lql-9j2RAQmGCO4K/view> (Dernière consultation 23.10.2020).

⁸ Cf. <https://www.ciel.org/news/ministers-of-the-pacific-islands-forum-join-the-growing-chorus-calling-for-a-new-un-special-rapporteur-on-human-rights-and-climate-change/> (Dernière consultation 23.10.2020).

⁹ Cf. *supra* note 3.

traiter cette question, pourrait soutenir efficacement l'action des organisations de la société civile et des peuples autochtones qui travaillent déjà sur ces sujets. Ce projet a mobilisé, engagé et recueilli des contributions de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales du monde entier, en vue de créer un réseau mondial qui serait en mesure d'apporter son soutien et de coopérer avec un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU à l'avenir.

La série d'activités a débuté par un briefing virtuel le 8 septembre 2020, au cours duquel des représentants de haut niveau du Bangladesh, des Îles Marshall et Fidji auprès des Nations Unies à Genève, ainsi que le Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, ont discuté avec des représentants de la société civile, les peuples autochtones et les organisations communautaires locales des mérites de la proposition visant à créer un mandat de Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques.

Par la suite, le CIEL et FI ont coordonné six consultations régionales afin d'examiner les possibilités qu'offrent la nomination d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU en termes de priorités et de réalités quotidiennes des acteurs engagés dans la défense des droits de l'homme et des changements climatiques dans différentes régions. Les consultations visaient à rassembler et à partager des informations entre les communautés affectées par le changement et les

réponses climatiques dans le monde entier sur leurs besoins et attentes respectives concernant le futur mandat du Rapporteur spécial de l'ONU.

3 CONSULTATIONS RÉGIONALES SUR LA CRÉATION D'UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les consultations régionales, qui ont rassemblé des experts en justice climatique et en droits de l'homme d'Asie, d'Afrique (experts anglophones et francophones), d'Europe, de l'Arctique et d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que du Pacifique, ont été menées par le biais d'échanges directs virtuels et de questionnaires en ligne.

Les six consultations en ligne ont été menées par les points focaux suivants :

- Natural Justice pour la consultation en Afrique (en anglais)
- Pan African Climate Justice Alliance (PACJA) pour la consultation en Afrique (en français)
- Kranti L.C., avocat indépendant pour la consultation en Asie

Liste des pays représentés par région

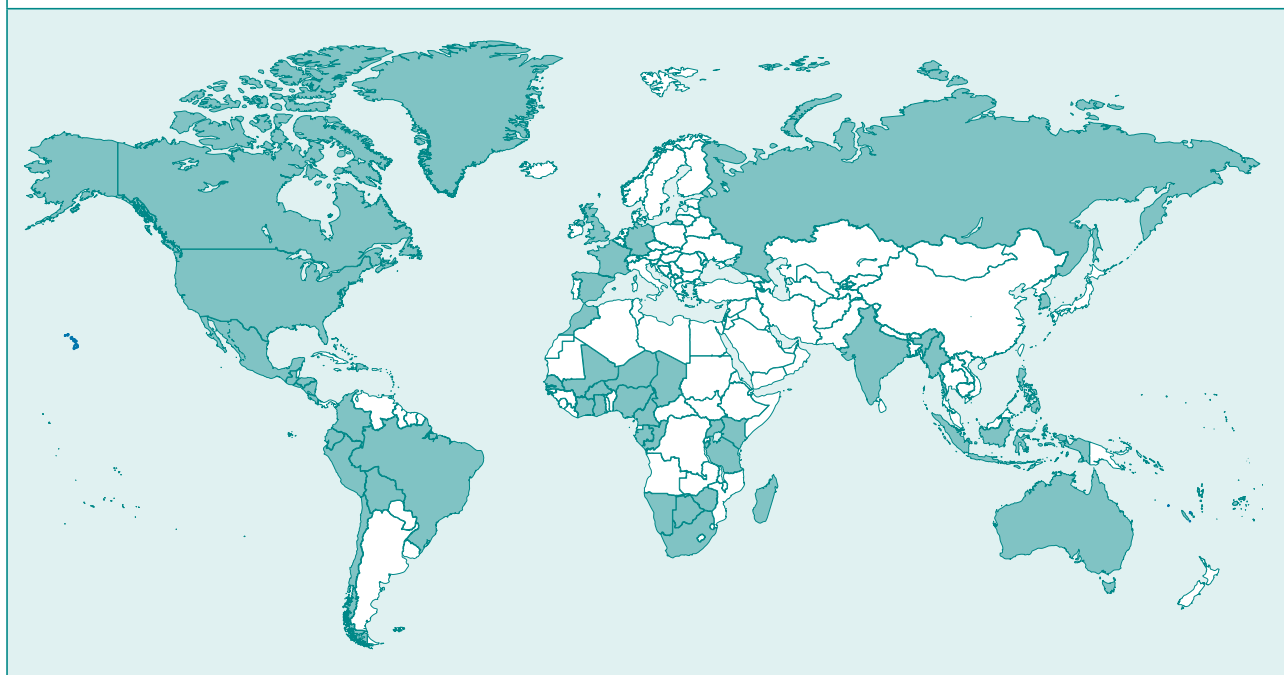
Afrique : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tchad, Tanzanie, Zimbabwe.

Asie-Pacifique : Australie, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Corée du Sud.

Europe, Arctique et Amérique du Nord : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Palestine, Royaume-Uni, Russie, Suisse.

Amérique latine et Caraïbes : Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pérou.

Pacifique : Fidji, États-Unis (Hawaï), Îles Salomon, Vanuatu.



- Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA) pour la consultation en Amérique latine et dans les Caraïbes
- Vanuatu Climate Action Network (V-CAN) avec le soutien du Pacific Island Students Fighting Climate Change (PISFCC) pour la consultation dans le Pacifique
- Franciscans International (FI) et le Center for International Environmental Law (CIEL) pour la consultation en Europe, dans l'Arctique et en Amérique du Nord

Le CIEL et FI ont confié aux points focaux régionaux le soin de sélectionner les participants. Les points focaux ont également organisé et facilité la consultation dans leurs régions respectives. Ces derniers se sont efforcés d'inclure les groupes clés (femmes, jeunes, peuples autochtones et communautés locales, syndicats, etc.), afin de réunir des publics diversifiés représentant les points de vue et les intérêts de différents segments de la société civile et des communautés autochtones. Plusieurs organisations de la société civile mondiale basées en Europe ont été parties prenantes au processus de consultation pour l'Europe, l'Arctique et l'Amérique du Nord, et leurs points de vue ont été pris en compte dans les résultats des discussions.

Au total, les consultations régionales ont réuni un groupe diversifié de 157 participants provenant de 55 pays, issus de la société civile, des populations autochtones et des communautés locales, militant pour l'environnement, la justice climatique et les droits de l'homme. Le nombre de participants a été limité en raison de problèmes capacitaires, et pour permettre une discussion interactive entre les participants.

Afin de rendre les discussions aussi complètes que possible, les participants ont abordé une série de questions autour de trois thèmes :

- (a), la raison d'être de l'établissement d'un mandat pour un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques, y compris la valeur ajoutée d'une approche de l'action climatique fondée sur les droits de l'homme, ainsi que les préoccupations potentielles concernant la création de ce nouveau mandat ;
- (b), les priorités qui devront guider le travail du Rapporteur spécial de l'ONU, tant en termes de sujets que de communautés ;
- et (c), les attentes à l'égard du nouveau mandat, y compris le rôle que le Rapporteur spécial de l'ONU pourrait jouer pour faciliter l'accès à la justice et l'interaction avec les autres titulaires de mandats et les institutions des droits de l'homme.

4 SYNTHÈSE DES SIX CONSULTATIONS RÉGIONALES

Cette section résume plus en détail les principales discussions qui ont été menées dans le cadre de chaque consultation régionale, pour chacun des thèmes abordés (« raison d'être », « priorités » et « attentes »).

4.1 Raison d'être

A travers les différentes consultations régionales, les participants ont noté la menace que représentent les changements climatiques pour toute une série de questions relatives aux droits de l'homme, notamment les droits à l'alimentation, à l'eau, à la vie, à l'assainissement, à la santé, au logement, à un environnement sain, à l'autodétermination, ainsi qu'à l'égalité des sexes, aux régimes fonciers, aux déplacements, à l'accès à l'énergie et à l'emploi. En Afrique, l'accent a été mis sur les droits aux terres, aux territoires et aux ressources naturelles, tandis que la consultation en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est concentrée sur l'accès à l'information et à la justice, la liberté d'expression, et les risques différenciés auxquels sont confrontés les défenseurs de l'environnement. Un élément central dans les consultations en Asie et dans le Pacifique a tourné autour des déplacements de populations au sein-même des pays, car les principales capitales et populations de la région sont situées dans les zones côtières. Lors de la consultation en Europe, dans l'Arctique et en Amérique du Nord, il a été souligné que les débats sur les droits de l'homme et les changements climatiques sont profondément liés au droit à un environnement sain.

Les participants ont également discuté des avantages qui découleraient, dans leurs régions respectives, d'une approche des changements climatiques fondée sur les droits et soutenue par un Rapporteur spécial de l'ONU. Les participants aux consultations en Afrique ont estimé que le Rapporteur spécial de l'ONU contribuerait à mieux protéger les peuples autochtones et à créer des conditions plus sûres pour les défenseurs de l'environnement, ainsi qu'à tenir les États responsables de leurs contributions aux changements climatiques. L'importance de s'attaquer aux mesures inadéquates de lutte contre les changements climatiques qui ont aggravé les inégalités, notamment le déplacement de populations, la criminalisation et la marginalisation des communautés les plus touchées par les changements climatiques, comme les populations autochtones et les communautés rurales, est apparue comme une question importante dans la consultation en Asie. Les participants d'Europe, de l'Arctique et d'Amérique du Nord ont perçu une approche fondée sur les droits comme essentielle pour s'attaquer aux problèmes actuels d'oppression systémique, de discrimination, de répartition inégale des ressources et de colonialisme, qui doivent tous être abordés avant que la crise climatique ne puisse être résolue.

Alors qu'un consensus s'est dégagé sur la nécessité de clarifier les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme dans toutes les consultations régionales, chaque région a avancé des arguments différents en faveur

d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU. Pour la région africaine, un tel expert pourrait réduire les lacunes en matière de renforcement des capacités et de revendications globales, aborder la justice climatique – y compris la dette climatique, les effets négatifs des activités des entreprises et des interventions relatives au climat sur les communautés locales – et plaider pour un mécanisme de recours indépendant et spécialisé afin d'instruire les cas de violations des droits de l'homme résultant des changements climatiques ou des interventions relatives au climat. Un Rapporteur spécial de l'ONU pourrait également contribuer à garantir que les mesures de développement sont justes et éthiques, et ne sont pas mises en œuvre au détriment de l'environnement ou du développement d'autrui.

Pour les experts d'Asie, un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU pourrait examiner plus avant l'interaction entre les droits de l'homme et les changements climatiques et, ce faisant, contribuer à prévenir les atrocités et encourager la poursuite des recherches sur ce sujet. La consultation dans la région du Pacifique a mis en évidence la manière dont ce nouveau mandat pourrait être utilisé pour remédier au manque de politiques ou de plans concrets de certains États pour faire face aux déplacements climatiques, aux difficultés des communautés locales à accéder aux fonds disponibles auprès des mécanismes internationaux, et au manque d'accès aux ressources et aux informations pour s'adapter aux changements climatiques. La nécessité de renforcer les capacités afin d'accroître l'aptitude des défenseurs des droits de l'homme à mener des actions de sensibilisation efficaces a également été soulignée, et les personnes interrogées ont insisté sur l'importance de l'intégration des jeunes dans le travail sur les changements climatiques et sur les droits de l'homme.

Les experts d'Europe, de l'Arctique et d'Amérique du Nord ont estimé qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU jouerait un rôle important pour accroître la responsabilité et la sensibilisation aux types de mécanismes de protection et de recours disponibles. La nécessité d'un meilleur cadre juridique afin que les législations nationales établissent des normes adéquates pour la résilience future et la réparation des dommages existants, ainsi que pour identifier comment le statut de victime peut être justifié pour les populations et les peuples affectés par les changements climatiques en Europe, a également été soulignée. Une autre question soulevée concerne la nécessité de renforcer les capacités des peuples non indigènes, afin de mieux comprendre comment ces derniers peuvent soutenir les peuples indigènes dans leurs combats.

Le processus de consultation en Amérique latine et dans les Caraïbes a mis en avant le rôle d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU pour promouvoir une meilleure participation du public et un meilleur accès à l'information, ainsi que pour soutenir les États dans l'adoption de réglementations plus strictes et dans l'amélioration de la mise en œuvre de leurs politiques. Un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU pourrait par ailleurs constituer une opportunité pour aider à identifier des modèles d'énergie renouvelable, distributive,

communautaire et durable, et de plaider en faveur de la suppression des énergies fossiles dans les plans de relance des États.

Plusieurs participants ont fait part de leurs préoccupations concernant la création d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU. Certains ont souligné l'importance de renforcer les synergies entre les Rapporteurs spéciaux de l'ONU existants, compte tenu de l'excellent travail accompli sur les changements climatiques par les Rapporteurs spéciaux de l'ONU passés et actuels sur les droits de l'homme et l'environnement. Si certains participants craignent qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU privilégie l'interaction avec les États et les acteurs déjà relativement autonomes, d'autres ont fait valoir qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU pourrait veiller à ce que les personnes sur le terrain soient mieux écoutées et puissent travailler avec les États et les détenteurs de droits pour élaborer des approches pratiques, notamment dans des contextes litigieux tels que les pertes, préjudices et recours.

4.2 Priorités

Les participants de toutes les régions sont convenus de l'importance de sensibiliser davantage aux changements climatiques et à leurs conséquences sur les droits de l'homme, et de clarifier les liens entre les deux. Pour les participants à la consultation dans la région du Pacifique, il était important de souligner à quel point ce travail serait autonomisant pour les communautés locales, et qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU devrait les aider à mener des actions de sensibilisation, à accéder à des fonds et à d'autres moyens pour accroître leur résilience aux changements climatiques et à aborder des questions liées aux droits de l'homme, telles que l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation, etc.

L'importance de veiller à ce que les acteurs étatiques et non étatiques, qui contribuent aux changements climatiques ou dont les agissements impactent gravement sur l'environnement, soient tenus responsables, a également été un fil conducteur à travers toutes les régions. En Afrique, l'accent a été mis sur la garantie de la compensation et de la responsabilité des principaux émetteurs de gaz à effet de serre, ainsi que sur la garantie que les contributions nationales déterminées (CDN)¹⁰ soient suffisamment ambitieuses et mises en œuvre de manière adéquate. Les experts de la consultation asiatique ont estimé que le rôle principal d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU devrait être d'examiner la dimension des droits de l'homme dans les stratégies adoptées par les États et les entreprises pour faire face aux changements climatiques et les atténuer, et de définir des normes concernant la causalité et l'imputabilité des effets néfastes des changements climatiques. Lors des consultations

¹⁰ Les contributions nationales déterminées (CDN) sont les engagements de réduction des émissions que les États parties à l'accord de Paris doivent communiquer au secrétariat de la CCNUCC et mettre à jour tous les 5 ans. Pour plus d'informations sur les CDN, voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs> (Dernière consultation 17.11.2020).

menées en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les participants ont suggéré que le Rapporteur spécial de l'ONU contribue à développer et à affiner les obligations et les normes des États membres en matière de responsabilité des entreprises. Les groupes de consultation en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe, dans l'Arctique et en Amérique du Nord, ont discuté de la nécessité d'aborder l'impact que les entreprises, les institutions financières, les mesures fondées sur le marché, les projets de géo-ingénierie et l'extraction de combustibles fossiles ont sur les droits de l'homme.

En Europe, dans l'Arctique et en Amérique du Nord, les participants ont estimé que les attributions du nouveau Rapporteur spécial de l'ONU devaient permettre de contribuer au règlement des contentieux climatiques en préparant des mémoires à titre d'intervenants désintéressés, et en facilitant l'accès à la justice pour les militants du climat. La participation du public et l'accès à l'information sont également apparus comme une priorité. Lors du processus de consultation en Amérique latine et dans les Caraïbes, le consensus s'est établi sur le fait que cette démarche contribuerait à garantir que les politiques climatiques et énergétiques pertinentes intègrent les droits de l'homme, une participation effective et des processus de consultation, conformément à l'accord d'Escazú. L'évaluation des cadres de lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement sous l'angle des droits de l'homme, ainsi que l'obtention d'avis juridiques faisant autorité, sont apparus comme des éléments centraux du futur mandat dans la consultation de la région du Pacifique. En Afrique, les experts ont discuté de la nécessité d'adopter une déontologie dans l'action climatique, et de nommer un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU chargé d'initier des propositions législatives pour limiter les effets néfastes des industries extractives et défendre le droit à un environnement sain. Le suivi des aspects fiscaux de la lutte contre les changements climatiques et la communication des effets négatifs sur les droits de l'homme des mesures économiques environnementales et des fonds climatiques, ont été considérés comme l'une des clefs de voûte de ce nouveau mandat par les protagonistes asiatiques.

Les participants aux consultations régionales ont cherché à identifier les groupes clés prioritaires auxquels le Rapporteur spécial de l'ONU devra s'adresser. Une attention particulière a été accordée aux peuples autochtones, dont les terres sont intrinsèquement liées à leur culture et pour lesquels les changements climatiques peuvent avoir un impact génocidaire en raison de la perte de terres et de la perturbation du patrimoine culturel. Parmi les autres groupes à privilégier figurent les personnes handicapées, les jeunes, les personnes vivant dans des zones de conflit, les communautés pauvres et marginalisées, les femmes vivant en zones rurales, les pêcheurs côtiers, les paysans, les pasteurs nomades, les communautés déplacées et migrantes, et toutes les populations directement touchées par la déforestation, l'agro-industrie, l'exploitation minière, la prospection d'hydrocarbures dans les zones protégées, ainsi que par la pollution des ressources en eau par les activités minières ou industrielles.

4.3 Attentes

Toutes les régions ont souligné qu'un Rapporteur spécial de l'ONU devra avoir des contacts étroits et des consultations avec les communautés sur le terrain, afin de recueillir des informations pertinentes et d'amplifier leur voix. L'importance a été donnée au partage des informations, par le biais de rapports de visites de pays et d'autres approches. Par exemple, les participants francophones d'Afrique ont suggéré la création d'une commission pour recueillir des informations sur les besoins des communautés en matière de changements climatiques et de droits de l'homme. Les participants anglophones à la consultation africaine et ceux d'Europe, de l'Arctique et d'Amérique du Nord, ont suggéré qu'un Rapporteur spécial de l'ONU pourrait créer des passerelles de communication entre la société civile et les communautés sur le terrain et leurs gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes régionaux et internationaux. Lors de la consultation menée dans la région du Pacifique, il a été suggéré que l'expert des Nations Unies joue le rôle de représentant de haut niveau des communautés affectées par le climat.

Des experts d'Asie, d'Europe, de l'Arctique et de l'Amérique du Nord, d'Amérique latine, des Caraïbes et du Pacifique ont convenu qu'un Rapporteur spécial de l'ONU pourrait aider les communautés touchées à accéder aux mécanismes et aux organes judiciaires des Nations Unies.

En ce qui concerne les thèmes spécifiques sur lesquels un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU devra se concentrer à court terme, les participants anglophones d'Afrique ont mentionné la conformité des investissements et autres flux financiers avec les principes des droits de l'homme et la législation relative au climat, ainsi que la protection des droits de l'homme dans les actions climatiques. Les participants asiatiques ont souligné la question de la criminalisation des défenseurs de l'environnement et du déplacement des communautés. Les participants à la consultation en Amérique latine et dans les Caraïbes ont estimé qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU doit avoir pour vocation d'appliquer des approches, des outils et des perspectives innovants en termes de droits de l'homme et de changements climatiques, étant donné que ce sujet a déjà été abordé par d'autres.

Les participants de toutes les régions ont souligné le fait qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU devra collaborer avec diverses institutions des Nations Unies, notamment avec la CCNUCC, la Convention sur la diversité biologique, le PNUE, l'Assemblée environnementale des Nations Unies et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les participants ont convenu qu'il serait crucial qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU travaille en synergie avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'environnement, aux côtés d'autres intervenants, comme les Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur l'eau, l'alimentation, les peuples autochtones et les personnes handicapées, ainsi qu'avec le groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme. Les experts du Pacifique ont suggéré des visites conjointes de pays, et qu'un nouveau Rapporteur spécial de

L'ONU veille à ce que les autres experts des Nations Unies abordent les changements climatiques dans le cadre de leurs mandats respectifs, étant donné la nature transversale de la question. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'un Rapporteur spécial de l'ONU pour travailler avec les institutions nationales et régionales des droits de l'homme. Les participants d'Europe, de l'Arctique et d'Amérique du Nord ont suggéré qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU pourrait aider les juges nationaux et régionaux à comprendre les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme, ce qui aiderait ces derniers à mieux répondre aux demandes qui leur sont présentées.

Enfin, les participants de toutes les régions ont convenu qu'un Rapporteur spécial de l'ONU devrait surveiller et fournir des conseils sur le respect par les États de leurs obligations en matière de climat et de droits de l'homme. À cet égard, les experts d'Europe, de l'Arctique et d'Amérique du Nord ont suggéré que l'expert des Nations Unies élabore des indicateurs qui pourraient guider les efforts de transition équitable, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national ou, plus largement, la mise en œuvre de l'accord de Paris, conformément aux obligations en matière de droits de l'homme.

5 ENSEIGNEMENTS DE CHAQUE RÉGION

Un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques devrait...

ASIE-PACIFIQUE

- Être doté d'un large mandat intersectoriel et de ressources suffisantes pour pouvoir mener une consultation sérieuse et faciliter l'accès à la justice des communautés touchées par les changements climatiques et les actions climatiques
- Superviser les activités des entreprises afin de combattre et de mitiger les impacts indésirables des changements climatiques dans la région concernée
- Mettre en exergue la nécessité pour les États et organisations non-étatiques de travailler sur les effets des actions climatiques sur les communautés vulnérables

AFRIQUE (CONSULTATION EN ANGLAIS)

- Coopérer avec les institutions régionales africaines en raison de la situation particulière du continent quant aux changements climatiques
- Aborder les changements climatiques d'une façon globale en tant que sujet lié aux droits de l'homme en raison de l'impact très vaste sur différents droits humains
- Recevoir un soutien politique fort et des ressources suffisantes de la part des membres du Conseil des droits de l'homme

AFRIQUE (CONSULTATION EN FRANÇAIS)

- Aborder le sujet de la dette climatique
- Amplifier la voix des femmes, des populations indigènes et des communautés locales, notamment celles des populations touchées par les effets nocifs de l'exploitation des ressources naturelles
- Mettre l'accent sur les défenseurs de l'environnement

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

- Soutenir des approches basées sur les droits en termes de politique climatique, en approfondissant les liens entre les droits de l'homme et les changements climatiques
- Soutenir la mise en œuvre de l'accord d'Escazú comme cadre réglementaire efficace et essentiel à la protection des droits de l'homme et de l'environnement
- Promouvoir la participation de la société civile au niveau de la politique climatique au plan local et international

EUROPE, ARCTIQUE ET AMÉRIQUE DU NORD

- Surveiller le respect par les États de leurs obligations en matière de climat et de droits de l'homme, et élaborer des indicateurs sur la transition équitable et les approches de l'action climatique fondées sur les droits de l'homme
- Aborder les questions qui doivent être approfondies, telles que les obligations extraterritoriales, la géo-ingénierie, la responsabilité des entreprises, les mesures fondées sur le marché et les leviers financiers des changements climatiques
- Renforcer les synergies avec les autres procédures spéciales des Nations Unies et travailler avec un large éventail d'agences et d'organes des Nations Unies

PACIFIQUE

- Faciliter l'accès à la justice et à la participation aux mécanismes des Nations Unies aux communautés impactées par les changements climatiques
- Fournir aux communautés vulnérables et aux défenseurs des droits de l'homme un renforcement des capacités pour mener des actions de sensibilisation, accéder à des fonds et à d'autres possibilités pour accroître leur résilience aux changements climatiques
- Élaborer des orientations et des meilleures pratiques pour les États afin de mieux protéger les communautés touchées, mettre en œuvre l'accord de Paris et intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans la législation nationale

6 ENSEIGNEMENTS

Il est possible d'identifier les éléments communs qui sont ressortis des six consultations régionales, en termes de raison d'être d'un nouveau mandat, de préoccupations à son sujet, de priorités de ce nouveau Rapporteur spécial potentiel de l'ONU, et d'attentes concernant l'engagement du titulaire du mandat auprès d'autres parties prenantes. Malgré les spécificités régionales, il en ressort qu'un certain nombre de questions sont perçues comme urgentes par les différents groupes d'intérêt et les différentes régions, et devraient donc être prises en compte par les États membres lors de l'établissement du mandat d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques. Ci-après quelques-uns des principaux dénominateurs communs qui ressortent de ce processus.

Motivations pour la création d'un mandat de Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques :

- **Nécessité d'une action plus ambitieuse en matière de climat et d'une approche des changements climatiques davantage fondée sur les droits de l'homme :** Il existe encore des lacunes dans la compréhension conceptuelle et la mise en œuvre. Une approche fondée sur les droits de l'homme devrait être à la base des politiques climatiques nationales et régionales. Il est essentiel de disposer d'un expert spécialisé qui joue le rôle de point focal et de dépositaire d'informations sur les changements climatiques et leurs diverses répercussions sur les droits de l'homme, afin de s'assurer que la question soit abordée de manière globale.
- **Impact des actions climatiques sur les droits de l'homme :** les effets néfastes sur les droits de l'homme des mesures visant à atténuer les changements climatiques ou à s'y adapter, notamment le financement de l'action climatique, le commerce du carbone et les politiques à l'interface entre la conservation de la nature et l'action en faveur du climat, ne sont pas suffisamment prises en compte.

Préoccupations et défis potentiels concernant le mandat :

- **Nécessité d'un soutien politique et de ressources :** Les mécanismes des Nations Unies sont parfois perçus comme inefficaces en termes d'influence sur le comportement et les politiques des États. Ainsi, un nouveau mandat ne peut avoir un impact réel que s'il bénéficie d'un soutien politique fort et de ressources financières adéquates de la part des États membres du Conseil des droits de l'homme.
- **Synergies avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'environnement et d'autres experts des Nations Unies :** Le nouveau mandat relatif aux droits de l'homme et aux changements climatiques ne doit pas être établi d'une manière qui compromette le travail passé et futur du Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'environnement et/ou d'autres procédures spéciales, mais doit au contraire s'appuyer sur ces acquis et les développer. Ce mandat aura également pour vocation de développer des synergies avec d'autres procédures spéciales afin de combler des lacunes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attention suffisante.

Suggestions de priorités pour un Rapporteur spécial de l'ONU :

- **Sensibilisation et documentation des violations des droits de l'homme :** Un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU a pour vocation de sensibiliser et documenter les impacts des changements climatiques sur les droits de l'homme et sur les actions climatiques par le

biais de visites dans les pays, de rapports et de prises de position à titre d'intervenant désintéressé.

- **Travail normatif et renforcement des capacités :** Le titulaire de ce nouveau mandat devra contribuer à clarifier davantage les obligations et les responsabilités des États en matière de changements climatiques et de droits de l'homme, et à élaborer des orientations et des indicateurs pour les processus législatifs nationaux (par exemple en ce qui concerne les contributions nationales, la transition équitable, etc.)

Les questions et publics spécifiques sur lesquels un Rapporteur spécial de l'ONU devra se concentrer :

- **Un large éventail de thèmes à approfondir :** La responsabilité des entreprises vis-à-vis des changements climatiques et des droits de l'homme, les impacts des réponses au climat sur les droits de l'homme, la participation du public et l'accès à l'information, et l'accès à la justice et la responsabilité.
- **Groupes et communautés en situation de vulnérabilité :** Peuples autochtones, communautés locales, migrants climatiques, femmes, enfants et jeunes, défenseurs de l'environnement, personnes handicapées, agriculteurs et éleveurs. Un Rapporteur spécial de l'ONU pourrait s'appuyer sur les travaux existants concernant les impacts climatiques affectant ces groupes, en favorisant une approche transversale.

Les parties prenantes avec lesquelles un Rapporteur spécial de l'ONU devra interagir :

- **Communautés touchées, peuples autochtones et société civile :** le Rapporteur spécial de l'ONU devra systématiquement mener des consultations avec les communautés en situation de vulnérabilité, les peuples autochtones et la société civile dans son ensemble, afin de fournir des informations pertinentes et de s'appuyer sur leur base de connaissances.
- **Institutions des Nations Unies et autres titulaires de mandat du CDH :** Un Rapporteur spécial de l'ONU doit échanger des points de vue et des informations avec un large éventail d'institutions des Nations Unies, y compris la CCNUCC, afin de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans le contexte de la gouvernance climatique. Une partie de son rôle consisterait également à développer les synergies avec d'autres experts des Nations Unies ayant des mandats pertinents, notamment en matière d'environnement, de droits des peuples autochtones, d'extrême pauvreté, de développement, d'alimentation, de logement, d'eau et de migrants.
- **Gouvernements :** Un Rapporteur spécial de l'ONU a pour mission d'interagir avec les gouvernements et suivre leurs politiques climatiques, afin de fournir des

conseils techniques et de promouvoir une meilleure participation de la société civile aux processus nationaux.

- **Autres institutions des droits de l'homme :** Un Rapporteur spécial de l'ONU doit collaborer avec les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) ainsi qu'avec les organismes régionaux des droits de l'homme.

7 CONCLUSION

Les consultations régionales autour de la création d'un mandat de Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques ont montré le large éventail d'attentes des organisations de la société civile et des peuples autochtones à l'égard du nouveau titulaire potentiel du mandat. Plus précisément, les participants de toutes les régions ont souligné à quel point il serait important qu'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU les consulte afin d'aborder les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les différents groupes et régions. Pour ce faire, il sera essentiel que les États réservent suffisamment de ressources pour qu'un Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques puisse travailler de manière participative et efficace.

Comme mentionné ci-dessus, la réunion des ministres des affaires étrangères du Forum des îles du Pacifique a demandé au Conseil des droits de l'homme d'établir le mandat d'un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques lors de la session du Conseil des droits de l'homme en juin 2021. Cela correspond également aux attentes du Forum de la vulnérabilité climatique. Le grand nombre et la nature variée des pays concernés confèrent à cette proposition visant à créer un nouveau mandat de Rapporteur spécial de l'ONU un poids et une légitimité. Tous les membres du Conseil des droits de l'homme devraient donc s'engager de manière constructive, de concert avec les partisans de la proposition, à relayer les espoirs et les attentes de la société civile et des organisations de peuples autochtones, et à rester à l'écoute de ces dernières. Ce n'est qu'en engageant toutes les parties concernées dans un débat équitable et ouvert qu'il sera possible d'obtenir un résultat qui contribue à remédier aux atteintes aux droits de l'homme et aux défis auxquels sont confrontés les populations et les communautés les plus vulnérables dans le contexte des changements climatiques et de l'action en faveur du climat, ainsi qu'à trouver des solutions à cette crise mondiale.

À PROPOS DES AUTEURS

Clémence Billard Schachter est Junior Advocacy Officer chez Franciscans International. Elle soutient le travail de sensibilisation de l'organisation en matière de justice environnementale, d'entreprises et de droits de l'homme, et de développement durable. Avant de rejoindre Franciscans International, elle a travaillé pour une société de conseil spécialisée dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, conseillant les investisseurs institutionnels sur la conduite responsable des affaires, les investissements durables et la gestion des risques liés à l'environnement et aux droits de l'homme dans leurs portefeuilles et leurs opérations. Elle est titulaire d'une licence en droit de l'Université Jean Moulin Lyon III et d'un double master en droit international et droits de l'homme de l'Institut des droits de l'homme de Lyon et de l'Université Pierre Mendès France.

<https://franciscansinternational.org>

Francesca Mingrone est juriste pour le programme sur le climat et l'énergie du Center for International Environmental Law (CIEL). À ce titre, elle travaille sur les liens entre les droits de l'homme et les changements climatiques, en se concentrant sur la responsabilité des acteurs étatiques et privés, les processus intergouvernementaux et la participation du public. Avant de rejoindre le CIEL, elle a travaillé comme responsable politique chez Independent Diplomat, conseillant la République des Îles Marshall en matière de diplomatie climatique. Elle est titulaire d'une licence en droit de l'université LUISS de Rome et d'un master en études du développement de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève.

<https://www.ciel.org/>

Les auteurs tiennent à remercier Sébastien Duyck (Center for International Environmental Law – CIEL), Sandra Epal-Ratjen et Budi Tjahjono (Franciscans International), Astrid Puentes et Javier Davalos Gonzales, (Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente – AIDA), Kranti L.C. (avocat indépendant), Melissa Groenink, Gino Cocchiario et Poo-ven Moodley (Natural Justice), Solomon Yeo (Pacific Island Students Fighting Climate Change – PISFCC), Augustine Njamnshi (Pan African Climate Justice Alliance – PACJA), Stephanie Stephens, George Koran et Willy Missak (Vanuatu Climate Action Network – V-CAN).

IMPRESSION

Friedrich-Ebert-Stiftung | Politique Globale et Développement
Hiroshimastr. 28 | 10785 Berlin | Allemagne

Friedrich-Ebert-Stiftung | FES Genève
Chemin du Point-du-Jour 6bis | 1202 Genève | Suisse

Responsable :
Hajo Lanz | Directeur | FES Genève
Tel: +41-22-733-3450 | Fax: +41-22-733-3545

<https://geneva.fes.de>

Commande de publications:
Christiane.Heun@fes.de

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES.

FES GENÈVE

Le bureau genevois de la fondation de pédagogie politique Friedrich Ebert (FES) assure la liaison avec les agences onusiennes, les organisations internationales basées à Genève, les agences régionales « de terrain » de la FES, ainsi qu'avec les partenaires situés dans des pays en voie de développement, afin d'amplifier globalement la voix des pays du sud. Il contribue aux débats internationaux qui ont lieu à Genève sur le commerce et le développement durable, le travail décent et les politiques sociales, les droits de l'homme, les droits économiques et sociaux en particulier, ainsi que sur la paix et la sécurité.

UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Perspectives régionales



En 2019, les Îles Marshall, au nom du Forum de la vulnérabilité climatique (CVF), ont demandé au Conseil des droits de l'homme d'établir un mandat pour un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques. Les États membres du CVF et les États insulaires du Pacifique ont depuis lors fait écho à cette demande, en demandant que ce mandat soit institué en 2021 pour mieux protéger les droits de ceux qui sont en première ligne face aux impacts climatiques. Ces appels réitèrent les demandes formulées par les organisations de la société civile dès 2010.

À l'automne 2020, l'Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA, Association interaméricaine pour la défense de l'environnement), le Center for International Environmental Law (CIEL), Franciscans International, Natural Justice, les Pacific Island Students Fighting Climate



Change (PISFCC), la Pan African Climate Justice Alliance (PACJA) et le réseau Vanuatu Climate Action Network (V-CAN) ont mené des consultations régionales virtuelles avec 157 experts de la société civile et des peuples autochtones dans 55 pays, avec le soutien du bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) Genève. L'objectif consistait à recueillir des avis sur l'idée d'après laquelle le Conseil des droits de l'homme pourrait établir un mandat pour un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et les changements climatiques. Ce rapport vise à recouper leurs points de vue afin d'éclairer les discussions sur la question.

Les résultats du processus de consultation montrent que la création de ce nouveau mandat bénéficie d'un très fort soutien. Ce poste serait essentiel pour mieux comprendre les liens entre les droits de l'homme et les changements climatiques, atténuer les risques de



dommages causés par les politiques climatiques, améliorer la capacité des Nations Unies à soutenir et à travailler avec les groupes et les communautés vulnérables, surveiller et fournir des conseils aux États pour mieux intégrer les droits de l'homme dans les politiques climatiques, contribuer à une plus forte responsabilisation et traiter les questions émergentes. Un nouveau Rapporteur spécial de l'ONU travaillerait en synergie avec d'autres mécanismes des droits de l'homme et institutions de gouvernance climatique des Nations Unies, afin de renforcer et de développer les mandats de chacun. Le nouveau mandat nécessiterait un soutien politique sans réserve et des ressources suffisantes de la part du Conseil des droits de l'homme et des États, et le Rapporteur spécial de l'ONU travaillerait en étroite collaboration avec la société civile et les peuples autochtones.

Plus de détails sous ce lien :
<https://geneva.fes.de/>